

Montréal, le 28 août 2024

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0869

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 29 juillet 2024.

En réponse au premier point de votre demande, nous ne détenons pas les documents compilant les renseignements comme demandé et ne pouvons y donner suite, conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi).

Afin d'identifier de tels renseignements, il faudrait consulter les dossiers de quelque 5 000 employés individuellement et une telle analyse ne pourrait être réalisée dans les délais prévus par la Loi sans nuire sérieusement aux activités de Loto-Québec comme prévu par l'article 137.1 de la Loi. Il faudrait également procéder à l'analyse individuelle de chaque dossier d'employé, ce qui nécessiterait des comparaisons entre plusieurs bases de données afin d'identifier, le cas échéant, les documents qui pourraient correspondre à cette partie de votre demande et conséquemment, nous ne pouvons y donner suite, conformément à l'article 15 de la Loi.

Bien que nous ne puissions fournir les informations comme demandé, nous vous informons que les principaux motifs associés aux avis disciplinaires se résument comme suit :

- ♦ Manquement au code d'éthique
- ♦ Comportement inapproprié/incivilité
- ♦ Absentéisme/retard/non-respect des horaires
- ♦ Manquements aux exigences de l'emploi

Quant au deuxième point de votre demande, vous trouverez ci-après le nombre de griefs déposés, reliés à la discipline pour chacune des années visées par votre demande :

Année	
2021	21
2022	24
2023	53

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec